



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2019

24 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Laurent Desbrini - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

7 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Roger Chenu (pouvoir à Christian Milleret) - Anthony Destaing (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Bernadette Chamoussin) - Laurence Dupuy-Verbinnen (pouvoir à Guy Ducognon) - Anne Le Mouëllic (pouvoir à Pascal Valentin) - Solène Terrillon (pouvoir à Isabelle De Lima Gostoli).

1 conseiller était excusé :

Nicolas Cougoule.

8 conseillers étaient absents :

Injoud Ayeche - Véronique Barco - Camille Dutilly - Aurély Maillet - Damien Meignan - Céline Pellicier - Audrey Romao-Jacquier - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Laetitia Rigonnet est élue.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Finances

1 – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2019

Madame le Maire rappelle que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Elle ajoute qu'elle est heureuse de présenter ce DOB puisqu'il reflète le résultat de la politique qui est menée depuis plusieurs années, politique qui porte ses fruits en terme de recettes supplémentaires, avec notamment toutes les entreprises qui se sont installées sur notre territoire (+ 250 000 € de fiscalité en 2018). Elle souligne la belle dynamique de notre commune, qui profite des activités nouvelles, des commerces nouveaux pour devenir de plus en plus attractive. Cela incite une nouvelle population à venir s'installer sur le territoire, et les logements nouveaux génèrent eux aussi une nouvelle fiscalité, ce qui est aussi vertueux pour la ville. Le logement reste néanmoins un point de tension, avec plus d'une centaine de demande de logements publics en attente sur la ville. Elle rappelle qu'un projet de construction de logement Opac va être réalisé, à proximité des logements Opac du Comte, sur les hauteurs d'Aime. Elle ajoute également qu'un projet privé de construction d'environ 70 logements pourrait être envisagé à l'entrée d'Aime.

Elle précise que depuis le classement de la station de La Plagne, la commune perçoit la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, soit une enveloppe de + 200 000 € pour 2018. En 2019, cette somme devrait être plus conséquente, notamment avec la vente de charge foncière à Montalbert.

Elle souligne l'excédent de fonctionnement de 5 millions d'euros, ce qui est très positif. La qualité de ce budget va permettre un grand nombre d'investissements, à hauteur, cette année, de 3,5 millions d'euros, et 5 millions avec les budgets annexes (eau et assainissement).

Au niveau des charges, elle précise que ces dernières se tassent, avec une augmentation limitée à 0,8 %, alors même que des charges supplémentaires ont été enregistrées, notamment avec le déneigement exceptionnel de l'hiver 2018.

Puis Cécilia Rard, responsable du service finances, expose la rétrospective budgétaire des années 2016 à 2018.

Pascal Valentin se félicite de ne pas à avoir à augmenter les 4 taxes communales des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière non bâti, taxe foncière sur les propriétés bâties et cotisation foncière des entreprises) mais déplore que les bases augmentent de 2,2 %, décision de l'Etat. Pour celui-ci, cela amenuise les efforts réalisés par les collectivités... Corine Maironi-Gonthier souligne que de nombreuses communes pratiquent hélas des hausses de fiscalité, c'est pourquoi elle se félicite à nouveau d'être, aussi pour cette raison, passée en commune nouvelle car aujourd'hui la Dotation Globale de Fonctionnement est bien plus favorable pour la collectivité qu'il y a 3 ans.

Christian Duc note que les économies réalisées et les recettes supplémentaires ont permis d'investir plus, sans emprunter, avec un dégagement de la dette en 2023.

Il intervient ensuite pour présenter la prospective financière des années 2019/2020, prospective établie avec une évolution prudente de 2 % des dépenses et des recettes.

Corine Maironi-Gonthier remercie Christian Duc et Cécilia Rard pour le travail réalisé sur la préparation de ce DOB, et la participation des élus à ces discussions.

..Le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

II - Travaux et affaires forestières :

2 – Programme 2019 des travaux sylvicoles à réaliser en forêt communale de Granier : demande de subvention auprès du Conseil régional

Michel Genettaz expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale de Granier proposés par les services de l'ONF pour l'année 2019.

La nature des travaux est la suivante : nettoyage et dépressage de semis naturels ; le montant estimatif des travaux s'élève à 6 867,00 euros HT.

Il fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif à ce projet :

⇒ Dépenses non subventionnables : néant

⇒ Dépenses subventionnables : 6 867,00 € H.T

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 2 060,10 € H.T

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 4 806,90 € H.T

..Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention à adresser au Conseil Régional en vue de la réalisation de travaux de nettoyage et dépressage de semis naturels en forêt communale de Granier, pour un montant estimatif de travaux de 6 867,00 euros HT.

La séance du Conseil municipal est levée.